



Bretagne rurale et rurbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



Prise en compte de la biodiversité dans les projets communaux et intercommunaux



► **Un réseau d'expériences innovantes**
pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain

Mise à jour - mars 2019

Vous avez dit biodiversité ?

« La biodiversité, c'est le tissu vivant de notre planète. Cela recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries, etc.) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie. Nous autres, humains, appartenons à une espèce – *Homo sapiens* – qui constitue l'un des fils de ce tissu. »

Source : [Ministère de la transition écologique et solidaire](#)

Au sein du réseau BRUDED, plusieurs collectivités ont décidé d'inverser leur regard sur la nature : de passer d'une biodiversité « subie » à une biodiversité « choisie », faisant ainsi de la protection de la biodiversité une priorité et un atout pour leur attractivité. Au-delà de sa nécessité écologique, elles considèrent qu'une meilleure prise en compte de la biodiversité répond également à des objectifs sociaux et économiques : qualité de vie pour les habitants, critère d'implantation des entreprises, source de matériaux de construction, d'énergie, d'emploi, ...

Ce document a pour objectif de présenter la manière dont la biodiversité a été abordée par les collectivités adhérentes au réseau BRUDED, à différentes échelles :

- Via des outils d'inventaire et de planification (trame verte et bleue dans les PLU, PLUi, SCoT, Atlas de la Biodiversité Communale),
- En prenant en compte les enjeux liés à la biodiversité dans les différents projets mis en œuvre : aménagements d'espaces publics, ZAC et lotissements, constructions...
- Par la gestion et l'entretien des espaces publics
- Par des engagements politiques forts et assumés...

Saint Lunaire et la CC du Val d'Ille-Aubigné mettent en œuvre une démarche globale

La commune de Saint-Lunaire met en œuvre des actions tant au niveau de la planification que dans la gestion des espaces publics, des espaces naturels mais aussi en termes de communication et de participation des habitants.

Cf [Démarche de préservation, développement et valorisation de la biodiversité à Saint-Lunaire \(35\)](#)



De son côté, communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné a été désignée « Meilleure Intercommunalité pour la biodiversité 2017 », pour son action de préservation et de restauration concrète de la trame verte et bleue sur son territoire. La collectivité a été récompensée pour l'ensemble de ses actions en faveur de la biodiversité menées depuis 2009 : schéma local de la trame verte et bleue, restauration du bocage, sensibilisation du grand public à la biodiversité, création de passages à faune, éco-construction d'équipements publics, requalification écologique de zone d'activité,...

Les outils d'inventaire et de planification

↗ SCoT / PLU / PLUi : la trame verte et bleue

La trame verte et bleue est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... et assurer ainsi leur cycle de vie. La trame verte et bleue porte l'ambition d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité résidentielle et touristique.

La loi « Grenelle II » définit la Trame verte et bleue et décline sa mise en œuvre à trois niveaux d'échelles et d'actions :

- Le niveau national, avec l'élaboration d'orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques par l'Etat ;
- Le niveau régional, avec la co-élaboration par la Région et l'Etat du schéma régional de cohérence écologique (SRCE)
- Le niveau local, avec la prise en compte du SRCE par les documents de planification (SCoT, PLU et cartes communales...) et les projets de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements,

Selon les échelles de territoires, la mise en œuvre de la trame verte et bleue dans les documents réglementaires peut se traduire par différentes actions :

- Maintien de continuités écologiques
- Inventaire des zones humides
- Classement de haies
- Classement de zones naturelles
- Interdiction de planter certaines espèces (invasives) / incitations à planter des espèces locales
- Coefficient de perméabilité

Retrouvez le compte-rendu de la rencontre BRUDED « Trame verte et bleue : préserver les richesses naturelles de nos territoires » organisée le 21 octobre 2014 à Breteil ainsi que les projets présentés au cours de cet événement :

- [Compte-rendu de rencontre sur la Trame verte et bleue](#)
- [Schéma de trame verte et bleue sur le val d'Ille \(35\)](#)
- [Biodiversité à Breteil \(35\)](#)

↗ Les atlas communaux ou intercommunaux de la biodiversité et les inventaires

La démarche Atlas de la Biodiversité Communale, ou ABC, a été initiée par l'État en 2010. Elle a pour objectif d'aider les communes volontaires à connaître, protéger et valoriser leur biodiversité. Concrètement, pour une commune, développer son ABC c'est :

- Prendre conscience de l'importance de la biodiversité sur son territoire ;
- Améliorer la connaissance de cette biodiversité en réalisant des inventaires des milieux naturels, de la faune et de la flore qui existent sur son territoire ;
- Identifier et hiérarchiser les enjeux associés à cette biodiversité ;
- Impliquer ses habitants dans cette dynamique ;
- Prendre en compte la biodiversité inventorierée dans la gestion de son territoire ;
- Définir des actions de restauration de la biodiversité

C'est donc une bonne entrée en matière pour travailler sur 3 aspects : planification (PLU) / gestion / sensibilisation des agents et du public-

Au sein du réseau, des communes se sont engagées dans cette démarche :

- [Atlas de la biodiversité communale à Plérin \(22\)](#) (réalisé par VivArmor Nature)
- [Atlas de la biodiversité à Guipel \(35\)](#)
- [Inventaire de la biodiversité communale à Malguénac \(56\)](#) (réalisé par Bretagne Vivante)
- Saint Jean du Doigt (29) y travaille avec l'Ulamir CPIE de Lanmeur en 2018-19
- [Saint Lunaire \(35\) a rédigé un atlas de la biodiversité communale](#)

La biodiversité dans les projets d'aménagement

↗ L'aménagement de bourg

Plusieurs des actions précitées peuvent également être mises en œuvre dans le cadre de projets d'aménagement de bourg, le patrimoine végétal contribuant ainsi à leur attractivité.

- Création de vergers communaux : à Cléguer (56) : [« un enfant un arbre »](#), Mordelles (35), Arzano (29), Le Sourn (56), [Loperhet \(29\)](#)...
- Travaux d'embellissement du bourg (voir ci-après)
- Haies indigènes, paillages, plantes couvre-sols dès la mise en place
- Installations de nichoirs, hôtels à insectes :
 - o Breteil (35) : [installation de nichoirs dans le bourg, protection des chauves-souris du clocher](#)
 - o Mespaul (29) : son « [allée verte](#) »
 - o Motreff (29) : [fleurissement, intérêt paysager, favorable à la biodiversité et l'apaisement de la circulation](#)
- Choix d'aménagement : murs en pierre sèche, chemins, accès...
 - o Tréflevenez (29) : [mur en pierres sèches en entrée de bourg](#) et [fleurissement des pieds de murs](#)
- Des espaces publics
 - o Le Cloître-Saint-Thégonnec (29) : [Place de l'église avec matériaux bio-sourcés et locaux \(pierres, bois\)](#)
 - o Trémargat (22) : [aménagements et espace de nature en cœur de bourg avec matériaux bio-sourcés et locaux](#)



Les murs en pierre sèches permettent le développement de plantes voire d'arbres ! - Plovan (29)



Le Cœur de bourg aménagés avec les matériaux locaux à Tremargat (22)



Limiter les surfaces imperméabilisées au profit des plantations à Hédé-Bazouges (35)

Fleurissement des espaces publics et végétalisation des bords de murs

De nombreuses communes ont engagé des démarches de fleurissement des espaces publics avec plusieurs objectifs : une mise en valeur de la commune, un environnement attractif, la participation des habitants à l'embellissement des espaces publics...

C'est en effet une bonne entrée pour travailler sur 3 aspects :

- La réduction du linéaire bitumé à entretenir induit des économies financières
- L'implication des habitants
- Une vision positive de la nature et de la biodiversité.

Retrouvez les retours d'expériences des communes de [Monteneuf](#), [Guipel](#), [Arzon](#), [Hédé-Bazouges](#), [L'opération "Fleurir son pas de porte"](#) à [Préfailles \(44\)](#), le [Concours des maisons fleuries plus écologique à Messac \(35\)](#), ainsi que la fiche présentant le projet de [La Vraie Croix](#).

↗ Les lotissements et ZAC :

Pour les espaces d'habitat, les choix d'aménagements et la rédaction des documents réglementaires (règlement de lotissement, cahiers des charges de cession de terrain...) peuvent directement impacter la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagements. Une attention particulière peut être portée au :

- **Plan du lotissement** : l'aménagement prévu peut organiser une mini trame verte et bleue
 - ➔ Démarche paysagère qui calque le paysage, notamment végétal existant : ex de [Bazouges](#)
 - ➔ Démarche prenant en compte la biodiversité existante : ex de [La Chapelle-Thouarault](#)
 - ➔ Démarche prenant plus en compte la topographie existante
- **Eau** : Gestion de l'eau en surface : nasses, matériaux au sol favorisant l'infiltration, coefficients d'imperméabilisation des parcelles à respecter (cf [Langouët](#), [Hédé-Bazouges](#), [La Chapelle-Thouarault](#), [Lauzach](#)...), autoriser les toits végétalisés...
- **Espèces plantées** : ex : interdiction de planter certaines espèces (invasives) / incitations à planter des espèces locales (cf Langouët, Hédé-Bazouges, ...)
- **Mise en place de vergers, de haies à petits-fruits** : Langouët, Bazouges-sous-Hédé, Mordelles, La Chapelle-des-Fougeretz, Arzano, Le Sourn...
- **La mise en place de jardins familiaux** comme à [Breteil \(35\)](#), [Elven \(56\)](#), [Plouguerneau \(29\)](#), [Loperhet \(29\)](#) ou [Blain \(44\)](#) : outils de sensibilisation et de partage entre les habitants. Le règlement du jardin peut imposer certaines dispositions comme l'interdiction de recourir aux produits phytosanitaires.



Coulée verte de la ZAC de la Niche aux oiseaux - La Chapelle Thouarault (35)



Noue paysagère de gestion des eaux pluviale - Saint Coulitz (29)



Jardins familiaux - Plouguerneau (29)

L'éclairage public

Il est avéré que l'éclairage nocturne nuit à la biodiversité : au-delà de l'impact sur les insectes, la pollution lumineuse perturbe également les poissons, mais aussi la reproduction des amphibiens, la migration des oiseaux désorientés par les halos lumineux ou la chasse des chiroptères (chauves-souris).



Mât qui favorise l'éclairage du sol - Hédé-Bazouges (35)

Il existe des solutions pour réduire les nuisances de l'éclairage public et elles sont souvent sources d'économies pour les collectivités. À noter que si des communes s'équipent en LEDS blanches, intéressantes d'un point de vue énergétique, ces dernières se révèlent être trop puissantes et trop blanches et créent des nuisances biodiversité. Il existe des LEDS orange moins agressives.

Retrouvez les retours de la rencontre organisée par BRUDED en 2013 sur le sujet :

[Mutualisation d'expériences sur l'éclairage public](#)

Compte rendu de la [Rencontre éclairage public Daoulas 27 novembre 13](#)

Lire le Cahier de Biodiv' 2050 Comprendre « [Éclairage du 21^e siècle et biodiversité](#) » - édité par la Caisse des dépôts et consignation/ mission Économie de la Biodiversité - 2015

↗ Les zones d'activités

Il est possible de repenser l'aménagement des zones d'activités en intégrant la biodiversité ; en démontre la démarche de [restructuration de la zone de la Bourdonnais sur le Val d'Ille-Aubigné / CCVIA](#)

A Beignon, le [parc d'activité du Chênot](#) est le 1^{er} parc labellisé « Qualiparc » en Bretagne. La réflexion a notamment porté sur la mise en valeur du patrimoine végétal : circulation uniquement sur un axe principal, obligation de stationner dans l'enceinte des entreprises pour préserver le réseau bocager...

L'entretien des zones enherbées peut se faire – pour partie – en éco-pâturage.

↗ Les bâtiments : construction ou rénovation

La biodiversité est trop peu prise en compte dans les projets de constructions. Un certain nombre d'actions permettent pourtant une meilleure prise en compte à différentes échelles :

- Démarche globale de développement durable intégrant la biodiversité à l'échelle des constructions :
 - o Ex : le collège de Laillé : [un futur collège exemplaire en matière de transition écologique](#)
- Choix de matériaux
 - o Lors de la conception d'un projet : intégration de matériaux naturels : paille, chanvre, bois : retours d'expérience BRUDED sur [les éco-matériaux dans la construction publique](#)
 - o Des choix pour favoriser l'accueil d'espèces animales :
 - Des matériaux qui permettent l'installation d'espèces : la terre, la pierre sèche, le bois, toiture végétalisée
 - La réalisation de nichoirs :
- Végétalisation des façades
- Toitures végétalisées : Guimaëc (29), Mordelles (35), Breteil (35)...
- Prise en compte d'espèces nichant, dans la conduite des travaux : Briec (29) et la nidification d'hirondelles, espèces protégées.



Toiture végétalisée sur la mairie de Breteil (35)



Gabions près de la salle culturelle et sportive de Laillé (35)



Nichoir intégré au bâti à l'école de Saint-Médard-sur-Ille (35)

↗ Les zones de loisirs, les aires naturelles

La création et la valorisation des aires naturelles participent également à la préservation de la biodiversité. Cela peut se traduire par :

- Espaces de nature et espaces de loisirs : pêche, balade, pique-nique, aires de jeux...
 - o Plouaret (22) : [aire de jeux monté par les agents communaux](#)
 - o Bouvron (44) : [un city stade avec des matériaux naturels et locaux](#)
 - o Bazouges sous Hédé (35) : aire de jeux en saule tressé
 - o Saint-Coulitz (29) : [aire de pique-nique à la croisée des sentiers de randonnée](#)

- Le Sourn (56) : aire de jeux dans la vallée humide du Plurit
- Languédias (22) : [un jardin intergénérationnel](#)
- ...
- **Aménagement permettant un accueil « grand public », avec une partie laissée plus naturelle**
 - Saint-Aubin-du-Cormier : [aménagement du domaine de l'étang](#)
- **Sentiers pédagogiques** : panneaux informatifs, parcours, sentiers d'interprétation...
 - Monteneuf (56) : [parcours découverte des mégalithes / réserve naturelle](#)
 - Daoulas (29) : [sentier d'interprétation des trois rivières](#)
 - Saint Rivoal (29) : [sentiers de découverte du bourg et ses richesses naturelles](#)
 - ...



Aire de jeux naturelle à Breteil (35)



Aire de jeux en saules tressés à Hédé-Bazouges (35)



Jeux pour enfants dans la vallée du Plurit, le Sourn (56)

Zoom sur la démarche de Breteil : une aire de jeux naturelle en matériaux locaux :

En 2017, la commune de Breteil (35) aménage un jardin pour enfants réalisé en régie avec l'accompagnement d'une paysagiste. Au-delà de l'usage des ressources locales, la commune favorise la prise en compte de la biodiversité par la réouverture d'un ruisseau busé, la conservation des talus, la valorisation de la mare existante, la réalisation d'inventaires faune flore et la construction de nichoirs pour les insectes et les oiseaux.

[Voir la fiche sur le projet](#)

↗ La gestion des eaux usées en phyto-épuration

La phyto-épuration permet à la fois de traiter les eaux usées et de développer du végétal accueillant pour certaines espèces...

À [Bouvron \(44\)](#) : la station est équipée de filtres à roseaux, avec une saulaie d'infiltration permettant de ne rien rejeter en période d'étiage et de ne produire quasiment aucune boue sur le site.

À [Silfiac \(56\)](#) : une station de lagunage traite les eaux usées du bourg ; le site est entretenu par des moutons d'Ouessant.

Les communes de Saint-Sulpice-La-Forêt (35), Bieuzy-Les-Eaux (22), [Saint Médard-sur-Ille \(35\)](#) sont également engagées dans des démarches similaires.



Station équipée de filtres à roseaux, avec une saulaie d'infiltration à Bouvron (44)



L'eau passe par un filtre à apatite qui est une roche « basique » dont la fonction est de réauler le pH (Bouvron-44)



Les moutons d'Ouessant sont là pour entretenir le site à Silfiac (56)

La gestion des espaces publics

↗ La gestion des espaces verts et des rues : gestion différenciée et zéro phyto

Au 1^{er} janvier 2017, les collectivités ont pour obligation d'abandonner définitivement l'usage des pesticides « pour l'entretien des espaces verts, voiries, promenades et forêts, ouverts au public ». Les cimetières et les terrains de foot ne sont pas en principe obligatoirement concernés par la loi, sauf s'il s'agit d'un espace ouvert, accueillant du public et multi-usages (terrain de foot qui accueillerait par exemple une fête communale) ou d'un espace de promenade.

Gestion différenciée des espaces verts, désherbage mécanique, thermique ou manuel, sensibilisation de la population à la biodiversité, évolution des pratiques des agents techniques municipaux, conception adaptée des espaces verts... Les enjeux liés à un entretien exempt de produits phytosanitaires des espaces verts par une collectivité sont nombreux !

Plusieurs communes au sein du réseau se sont engagées à bannir leur usage tant sur l'espace public que dans les cimetières : retrouvez les retours d'expériences du réseau ci-dessous :

- [Plourasette à Plouër-sur-Rance \(22\)](#)
- [Convention avec un centre de formation pour réaliser un plan de gestion différenciée à St-Sulpice la Forêt \(35\)](#)
- [L'entretien sans produits phytosanitaires des espaces communaux bouvronnais](#)
- [Loperhet \(29\) gère ses espaces verts en "zéro phyto"](#)
- [Cimetière zéro phyto à Saint-Aubin-du-Cormier \(35\)](#)
- [Cimetière zéro phyto à Plerguer \(35\)](#)

En janvier 2019, en Bretagne, 353 communes ont fait le choix de ne plus utiliser de pesticides pour l'entretien de leurs espaces publics, dont 65 sont adhérentes à BRUDED : [Lauréats "Trophée zéro phyto" 2019](#)

BRUDED a organisé différentes rencontres portant sur la biodiversité, au cours desquelles les élus échangent sur leurs idées et leurs pratiques. Retrouvez les comptes-rendus des rencontres ci-dessous :

- [Retour sur la rencontre « comment zéro-phytez vous dans le Finistère ? » organisée à Loperhet \(29\)](#)
- [Rencontre « Gestion des espaces verts : comment associer/impliquer la population »](#)



Inventée par les services techniques, la Plourasette sert à entretenir les chemins stabilisés – Plouër-sur-Rance (22)



Cimetière « zéro phyto » à Saint Aubin du Cormier (35)



La commune de Pleyber-Christ (29) est en « zéro phyto » depuis plusieurs années

↗ La gestion des espaces naturels protégés

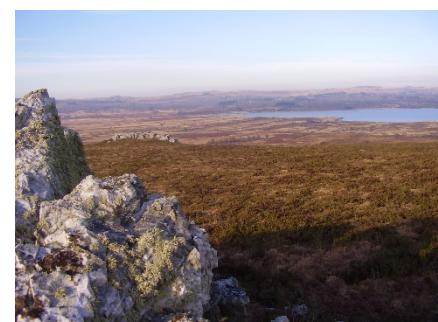
Plusieurs communes du réseau (Le Cloître-Saint-Thégonnec, Brennilis, Hillion, Groix, Argol, Monteneuf, Préfailles...) ont sur leurs territoires des espaces naturels reconnus et classés. Les réserves naturelles régionales ou nationales sont des outils de protection d'espaces naturels et d'espèces très forts souvent gérés par des associations (ex : Bretagne Vivante, Vivarmor nature, Association des landes de Monteneuf...) ou des structures publiques (parc naturel marin...) en partenariat avec les collectivités.



Les landes de Monteneuf (56) : réserve naturelle régionale (espace remarquable)



Les landes du Cragou-Vergam au Cloître St Thegonnec (29), réserve naturelle régionale (espace remarquable)



La tourbière du Venec à Brennilis (29), réserve naturelle nationale

Il existe d'autres outils de gestion d'espaces naturels pour lesquelles les collectivités ont une forte responsabilité : espaces naturels sensibles des Départements, espaces protégés du Conservatoire du littoral, réserves associatives. Les communes ont également en charge la gestion et/ou l'entretien des zones classées « Natura 2000 » sur leur territoire : elles travaillent avec les services de l'état et les chargé.e.s de mission « Natura 2000 » pour en assurer la gestion avec des outils financiers régionaux, nationaux et/ou européens.

Des arrêtés préfectoraux pour protéger certaines espèces

Certaines communes abritent des espèces fragiles et menacées pour lesquels des arrêtés préfectoraux de protection de biotope ont été pris afin d'assurer leur conservation. On dénombre cinq communes adhérentes au réseau BRUDED qui en font l'objet :

- Botmeur (29) : site de Menezioù Bonner
- Plounour Menez (29) : landes
- Plobannalec-Lesconil (29) : Penn al Lann (renoncule à fleurs en boule)
- Loperec (29) : clocher de l'église abritant des chiroptères
- Saint-Malo-de-Phily (35) : carrière abritant des chiroptères

↗ La gestion des bords de route :

Les bords de route revêtent un intérêt écologique fort et jouent un rôle très important de « corridors écologiques » dans la circulation des espèces végétales et animales. Ainsi, la mise en place de fauches tardives peut favoriser le développement d'insectes, la floraison de certaines espèces (orchis...)

La communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné a mis en place le fauchage tardif sur son territoire. C'est aussi le cas de la communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne.



Fauchage tardif – CCVIA (35)

↗ La gestion des haies bocagères : un plan de gestion pour régénérer et valoriser au mieux le bois de bocage

L'arbre et sa haie constituent un véritable intérêt pour la biodiversité : il peut procurer à la fois un abri, à manger, un lieu de reproduction pour de nombreuses espèces et assure également des qualités écologiques (brise vent, rétention de l'eau...) et paysagères. Pour les préserver, il importe de leur donner une valorisation économique : valorisation en bois d'œuvre (la meilleure), utilisation des déchets de

coupe en bois énergie. Cela nécessite de mettre en œuvre un plan de gestion, afin de régénérer la haie en permanence.

[Retrouvez la démarche de Breteil sur l'entretien des haies bocagères et la valorisation du bois de bocage en bois d'œuvre](#)

L'éco-pâturage : « des tondeuses à quatre pattes »

De nombreuses communes mettent en œuvre de l'éco-pâturage pour gérer les espaces naturels, réserves foncières ou bassins d'orages. Les atouts sont nombreux : moins de temps de gestion, limitation des déchets verts, des consommations d'essence, lieu de promenade... et un plus pour la biodiversité.

Cela peut être géré :

- directement par la commune : la commune est propriétaire d'animaux
- en convention avec un particulier ou un éleveur

Retrouvez des retours d'expériences, des exemples de convention et la mutualisation d'expérience de BRUDED sur « [L'animal au service de la collectivité](#) ».

Les engagements politiques pour la biodiversité

↗ La protection des abeilles

Les abeilles sont un maillon essentiel de la biodiversité : elles assurent la pollinisation (le transport de grains de pollen permettant de féconder les plantes) de très nombreuses cultures et arbres fruitiers. Aujourd'hui, 80 % des cultures (essentiellement fruitières, légumières, oléagineuses et protéagineuses) sont dépendantes des insectes pollinisateurs. Le lien entre abeilles et biodiversité est étroit : les abeilles créent de la biodiversité et en ont besoin pour vivre.

Ainsi, les collectivités ont un rôle essentiel à jouer dans leurs choix d'aménagement, de gestion et d'entretien des espaces publics pour protéger les abeilles et favoriser leur développement. Pour exemple, la commune de Treffieux (44) a adopté en mars 2011 [une position de défense de l'abeille et de l'apiculture](#).

↗ Le refus de bois exotiques

De nombreux adhérents de BRUDED ont décidé de [refuser l'utilisation des bois exotiques](#) dans les aménagements et les constructions publiques. Leur motivation est double : favoriser le développement d'une filière bois d'œuvre locale et éviter la déforestation des forêts anciennes.

↗ Les engagements contre les OGM

Une trentaine de communes du réseau ont pris des [positions contre la culture d'OGM](#) en plein champ et/ou contre l'introduction d'aliments OGM ou provenant de filières OGM dans les cantines.

↗ Nous voulons des coquelicots

Mouvement national lancé en 2018 qui vise la sensibilisation du plus grand nombre et des instances politiques à l'usage des pesticides. Les signataires de cette [pétition](#) demandent l'arrêt de l'usage de tout pesticide dans la gestion agricole et naturelle de leur territoire. De nombreuses collectivités se sont engagées telles [Plouguerneau \(29\)](#), [Langouët \(35\)](#), [Hédé-Bazouges \(35\)](#)...

↗ Labels, refuges

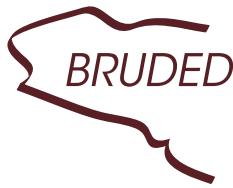
Des associations conventionnent avec des collectivités ou des particuliers pour que ces derniers valorisent des espaces particulièrement intéressants pour l'accueil d'une faune spécifique : Eau et rivières de Bretagne propose ainsi des « refuges grenouilles » qui permettent d'identifier des zones favorables aux batraciens et pour prendre les bonnes mesures de gestion ou encore la Ligue pour la protection des Oiseaux qui invite à créer des « refuges LPO » pour souligner l'intérêt ornithologique du site ou encore le Groupe mammalogique breton qui propose des refuges à chauves-souris . Cette labellisation passe par la signature d'une simple charte, la mise à disposition d'outils pour bien gérer ces espaces et une signalétique pour sensibiliser le public.

- Breteil (35) est refuge à chauves-souris
- Le Cloître Saint Thégonnec (29) est [refuge grenouilles en 2018](#)
- Guipel (35) et la Vraie Croix (56) ont des refuges LPO

La Vraie-Croix : un travail de communication et d'implication des habitants

La commune de [La Vraie-Croix](#) travaille également sur une mise en valeur et une préservation de la biodiversité communale pour les 5 prochaines années à travers différentes actions : création du collectif graines & jardins, plantation d'un verger conservatoire partagé, convention avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux ainsi que de nombreuses animations sur la biodiversité

* _* _*



Bretagne rurale et rurbaire
pour un développement durable
*Breizh ar maezlou ha maezkérel
evit an diorren padus*



► Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné (35)

Un schéma de trame verte et bleue pour la biodiversité intercommunale

En 2017, la CCVIA est élue « Meilleure intercommunalité » par l'Agence française de la biodiversité, pour la mise en œuvre d'actions et la reconnaissance d'une forte implication pour préserver la biodiversité. Elle s'est dotée d'un schéma pour définir et concrétiser la trame verte et bleue.

Les intercommunalités du Val d'Ille (CCVI) et du pays d'Aubigné (CCPA) ont fusionné depuis le 1^{er} janvier 2017 suite à la loi NOTRe, formant ainsi la communauté de communes Val d'Ille Aubigné (CCVIA), nouvel EPCI de 19 communes et 35 000 habitants. Situé au nord de Rennes, le Val d'Ille-Aubigné promeut la valorisation et le partage des ressources du territoire.

↗ Les premiers pas

Dès 2012, en parallèle du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de la Région Bretagne dans lequel on trouve la création d'une « trame verte et bleue » (TVB), la CCVI se lance dans un premier schéma. Il comprend une cartographie, un diagnostic du fonctionnement écologique, une liste d'enjeux et un plan d'actions. L'étude est confiée en 2012 au bureau d'études Dervenn. Elle est suivie d'actions concrètes durant la période 2013-2018. « À l'époque, la prise de compétence biodiversité a été admise assez simplement par les élus communaux. Sans doute du fait que peu de communes menaient une réelle action en la matière, exceptée celles en faveur du zéro phyto » indique Philippe Monnerie, vice-président de la CCVIA.

↗ L'élargissement du schéma

En 2017, la « nouvelle » CCVIA lance l'élaboration d'un nouveau schéma. « Il a fallu impliquer les communes de l'ex-CCPA ; cela a été facilité



Les aménagements extérieurs du Pôle communautaire illustrent la volonté de protéger la biodiversité.

par le fait que ces communes comportaient beaucoup plus d'espaces remarquables (espaces naturels sensibles du département, MNIE¹, ZNIEFF², bois classés...) que celles de l'ex-CCVI » indique l'élu. « Le schéma a été intégré à notre projet de territoire. Au départ, l'environnement ne passait pas comme une priorité par rapport au développement économique ou l'urbanisme... Nous sommes plusieurs à avoir réagi et à soutenir qu'il ne fallait pas les opposer. L'environnement doit être intégré comme enjeu transversal » poursuit-il.

↗ La gouvernance

Pour réfléchir au nouveau schéma « TVB », la CCVIA a créé un comité de pilotage « biodiversité et bocage », composé d'élus communautaires et communaux, de représentants

Meilleure intercommunalité pour la biodiversité en 2017



BRUDED © En 2017, 88 collectivités ont candidaté. Le thème était « Aménager, rénover et bâtir en faveur de la biodiversité ».

Six communes et une intercommunalité ont été récompensées : Muttersholtz (67), 2 004 habitants, Rosny-sous-Bois (93), 44 448 habitants, Strasbourg (67), 276 170 habitants, Mouans-Sartoux (06), 9 544 habitants, Versailles (78) 85 461 habitants, et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné (35) 34 373 habitants. ■

¹ Milieux Naturels d'Intérêt Communautaire

² Zones Naturelles d'Intérêt Écologique et Floristique

d'associations, et de partenaires institutionnels et financiers. Philippe Monnerie y regrette une participation disparate « compte-tenu de la difficulté à concilier les horaires des élus locaux et des partenaires et au nombre de dossiers simultanés portés par l'intercommunalité ». Les cinq ateliers de concertation autour du plan d'actions, animés par un bureau spécialisé, ont réuni 35 participants au total. Le schéma identifie notamment les zones remembrées, 'moins riches' mais présentant un fort potentiel pour une reconquête de la biodiversité. Il s'appuie également sur des inventaires naturalistes effectués sur chaque commune par de petits groupes locaux (élus, agriculteurs, associations, individus). Le schéma aboutit à la définition des espaces où la biodiversité revêt un intérêt intercommunal¹ qui feront l'objet d'actions portées par la CCVIA.

Dans le cadre du PLU intercommunal, la CCVIA propose le classement des haies bocagères en espaces boisés classés (EBC) ou en espaces d'intérêt paysager (EIP). Les demandes d'abattage d'une haie identifiée seront traitées à l'échelle communautaire « plus facile pour gérer de potentiels conflits » estime le vice-président.

↗ Des actions

L'intercommunalité coordonne et finance les actions sur ces zones afin

¹ À ne pas confondre avec les espèces ou espaces d'intérêt « communautaire » au sens européen du terme, qui relève d'une forte protection réglementaire.



“ La biodiversité est au cœur de nos préoccupations. Le schéma de trame verte et bleue adopté sera transcrit dans notre PLUi via une OAP ”



CCVIA ©

de maintenir, favoriser ou recréer des corridors écologiques. « Cela se fait main dans la main avec les élus communaux et les associations locales avec lesquelles ils sont en lien ». Le premier plan d'actions (2013-2018) a ainsi permis de mettre en œuvre et de financer plusieurs projets « que n'auraient pas pu porter les communes » : l'aménagement de la vallée verte à Guipel, des travaux de restauration d'une zone humide à Langouët, des passages à faune d'une zone humide à Melesse, La Mézière et Vignoc, l'étude et le réaménagement d'anciennes lagunes à Vignoc et la Mézière, la restauration et plantation de haies bocagères (Breizh Bocage)… Sur Melesse, le Val d'Ille-Aubigné a par ailleurs expérimenté la délégation d'une action communautaire à une commune pour la réalisation de son 'chemin de la biodiversité' qui ceinture la petite ville de près de 6 000 habitants. Dans les faits, la commune a piloté puis payé l'ensemble des dépenses, remboursées ensuite par l'intercommunalité.



La CCVIA communique autour de nombreuses actions en faveur de la biodiversité



BRUDED ©

Le chemin de la vallée verte à Guipel

↗ L'implication des habitants

« La communauté de communes n'est pas toujours très 'visible' pour les habitants ; ceux-ci sont plus réactifs pour participer à des actions très concrètes qu'à des groupes de réflexion » estime le vice-président. L'intercommunalité multiplie les actions de communication pour participer, ici à un inventaire, là à un concours photo… Dans le cadre de sa politique sur les vergers, elle a pris contact avec des propriétaires de vergers qui acceptent de les mettre gratuitement à disposition des associations locales qui s'organisent pour ramasser les pommes. Après embouteillage dans un presoir, les associations peuvent utiliser ce jus local pour leurs évènements ou le revendre à leur profit. « C'est une action très vertueuse dont nous sommes très fiers » confie Philippe Monnerie.

↗ La cohérence avec les autres schémas

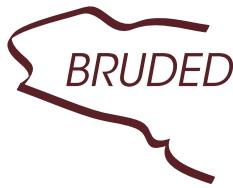
Le schéma de la trame verte et bleue doit être intégré dans les autres documents de planification : PLUi (via une OAP), PLH, PCAET… « La difficulté est de faire le lien entre ces différentes politiques, et a fortiori pour l'élu communal qui ne participe pas à tous les plans d'actions » indique l'élu. L'ensemble de ces documents, travaillés en même temps, devraient être validés en 2019 pour être opérationnels lors la prochaine mandature. ■

CONTACT :

Philippe Monnerie, vice-président et Camille Jamet, chargée de mission
CCVIA / 02 99 69 86 03 / camille.jamet@valdille-aubigne.fr

Cette fiche a été réalisée avec le soutien de :





► Plérin (22)

L'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) est un outil de préservation et de planification

La réalisation de l'ABC a mobilisé pendant une année une quinzaine de scientifiques et une centaine de bénévoles. Il a conforté les actions de gestion et de planification engagées dans le PLU.

En 2010, la ville de Plérin (14 641 habitants, 2 772 ha, 13 kms de côtes) a répondu à l'appel à projet émis par le Ministère de l'Ecologie et relatif à la mise en œuvre d'un atlas de la biodiversité communale (ABC).

↗ Pour la commune : Une opportunité à saisir

Plusieurs éléments de contexte ont renforcé les élus et les services dans l'idée de saisir cette opportunité de la réalisation d'un ABC :

- La mise en place d'un Agenda 21 local avec une volonté de concertation/implication des habitants
- Le lancement de la révision du PLU
- Des actions engagées en matière de protection de la biodiversité mais sans réelle évaluation
- Une association partenaire intéressée pour porter le projet : Vivarmor Nature, association spécialisée dans l'étude et la préservation de la biodiversité.
- Des élus et services motivés

↗ Pour l'Etat : l'occasion de tester et d'expérimenter la méthodologie ABC.

Du côté de la DREAL les objectifs étaient les suivants :

- Favoriser l'appropriation des enjeux de la biodiversité du territoire (interne, acteurs locaux, habitants)
- Tester/Expérimenter différentes



Information des bénévoles avant qu'ils ne dispersent sur la grève

© Mairie de Plérin

méthodologies d'étude de la biodiversité d'une commune

- Mieux comprendre la biodiversité locale en regroupant différentes couches de données et en établissant des croisements d'informations
- Traduire les résultats dans le Plan Local d'Urbanisme pour mieux protéger la biodiversité
- Disposer d'un état des lieux pour développer des actions cohérentes en terme de gestion et de protection

↗ Un ABC à deux volets

• Un volet scientifique

Il a consisté à répertorier les données déjà existantes, et à les compléter par la réalisation d'inventaires réalisés soit par Vivarmor Nature, soit par des structures

Un partenaire local



La vocation de cette association est de faire connaître et préserver la nature dans les Côtes d'Armor et de protéger l'environnement. Elle considère que l'ABC est un outil qui permet d'intégrer ces enjeux dans les politiques d'aménagement des communes. Elle souhaite leur essaimage d'où un important investissement de la structure tant humain (1,6 ETP) que financier (20 000€) pour cette première en expérience en Bretagne. Le résultat a été suffisamment convaincant pour inciter la ville voisine de Saint-Brieuc à s'y lancer à son tour . ■

partenaires du projet (Association de chasse, de pêche, Groupe mammologique breton, société mycologiques...) sous la coordination de Vivarmor.

• Un volet communication et implication des habitants

Il a démarré par la création d'un groupe d'habitants volontaires. Les réunions ont souvent fait salle comble grâce à l'implication de Vivarmor. « Elles ont permis de programmer dans un esprit ludique des sorties de terrains, de lancer « des avis de recherche » (oiseaux des jardins, espèces communes, pelotes de réjection...) qui ont bien fonctionné », ... Puis ces bénévoles ont contribué à réaliser une plaquette et une exposition photo sur les richesses naturelles de Plérin.

Un site internet lui est entièrement dédié ce qui permet à chacun de voir les avancées du projet.

↗ Une vraie biodiversité

L'inventaire a mis en lumière la richesse des espèces animales et végétales sur la commune : près de 600 espèces animales et plus de 300 espèces végétales dont quelques-unes sont rares ou menacées comme la loutre, le faucon pèlerin, le grand corbeau, le grillon de la Manche...

66 La méthodologie mise en œuvre ici à titre expérimental servira à d'autres collectivités pour réaliser le même travail.

”



Pascal Laporte,
Adjoint

©BRUDED

↗ Un bilan positif

- Le volet scientifique a permis d'identifier clairement des zones à enjeux pour la biodiversité (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques utilisés par les espèces pour passer d'un réservoir à un autre) et de définir des préconisations de gestion pour ces zones.
- Le projet a généré une très forte mobilisation : 15 experts scientifiques, 38 naturalistes, 103 habitants inscrits, 18 structures.
- Il a contribué à valoriser le territoire : Plérin a été lauréate du « Fonds de Dotation pour la Biodiversité » en 2013 et « Capitale Française de la Biodiversité 2013 (catégorie villes 2 000 à 20 000 hab)
- L'ABC a conforté des actions de protection et de gestion de la biodiversité et donne des pistes d'actions pour un futur plan communal pour la biodiversité.



Aeshne bleue

© Ronan Le Toquin/Vivarmor

↗ Pris en compte par le PLU

« Dans les faits, le PLU a avancé plus vite que les conclusions de l'ABC. Pour autant, mise à part une zone qui a été définie comme constructible dans la PLU, les préconisations de l'ABC, bien qu'en cours, ont été bien prises en compte ». « Le PLU a par exemple réintégré 50 ha de terres agricoles, surtout en partie sud-est pour éviter une dispersion de l'habitat et préserver les espaces naturels et agricoles ».

- Restreindre la destruction et la fragmentation des habitats,
- Maintien et renforcement du maillage bocager,
- Conserver et améliorer la qualité du réseau hydrographique, restaurer des continuités écologiques,
- Poursuivre la gestion différenciée des talus de bords de route,

↗ Un coût de 70 400 euros

Partenaires financiers : FEDER, Etat, Région, Département, Saint-Brieuc Agglomération, Fond de dotation pour la Biodiversité

Autofinancement Vivarmor : 14 000 €

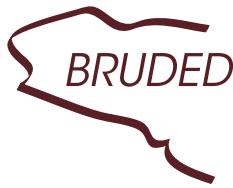
Subvention commune : 15 000 €

CONTACT :

Pascal Laporte/ adjoint/Tél. mairie : 02 96 79 82 00/ contact@ville-plerin.fr

BRUDED est soutenu par :





► Communauté de communes du Val d'Ille (35)

Retour sur 4 années d'expérimentation du fauchage tardif des bords de route

Depuis 2009, la Communauté de communes du Val d'Ille a développé un fauchage tardif des bords de route. Une expérimentation qui s'est accompagné d'une évaluation : biodiversité, bilan énergétique, valorisation des déchets de fauche... pour avancer dans la cohérence.

La volonté politique est notamment animée par la pleine conscience de l'arrivée d'une aire de l'« après pétrole » à moyen terme et donc par le nécessaire développement de solutions rapides. L'équipe des élus communautaire s'est ainsi attachée à engager une véritable politique de développement, partagée entre les 10 communes, réduisant la dépendance du territoire vis-à-vis des énergies fossiles et préservant les ressources du territoire. Au-delà de son plan climat énergie territorial, le Val d'Ille a initié une étude pour lancer un contrat nature Trame verte et bleue et lancer ainsi un programme d'action volontariste sur la biodiversité.

↗ La compétence voirie

Les 10 communes ont décidé de confier la compétence « voirie » à la Communauté de communes. Cela concerne 270 kms de voieries soit 540 kms d'accotements gérés par une équipe de 2 personnes au service environnement et de 3 agents au service voirie. L'entretien des chemins de randonnée, l'aménagement des espaces verts communautaires sont par ailleurs confiés à l'association d'insertion Val d'Ille Environnement (VIE).

« Par tardif, nous entendons deux aspects : la fauche a lieu après le 15 juillet (suffisamment tard pour favoriser la reproduction des espèces mais suffisamment tôt pour limiter la poussée des chardons) et une seule fois dans l'année » explique Sabina Badea.

↗ Une montée en puissance progressive

L'expérimentation de fauchage tardif a démarré en 2009. Elle concerne depuis 2009, 100% des talus et fossés et depuis 2012, 25% des accotements. « On ne pourra guère aller plus loin, compte-tenu de la volonté de n'entretenir en fauche tardive qu'un côté de la route et que toutes les routes ne sont pas adaptées au fauchage tardif » indique Aude Pelichet. Les 75% restant font l'objet d'un fauchage classique : mai (carrefours, virages), juillet (carrefours, virages, accotements), septembre (accotements).

↗ Retour sur la chronologie

2009 : Mise en place de la fauche sur 34 kms d'accotements de part et d'autre d'une même route. Le choix des tronçons pilotes a été fait en lien avec les communes concernées. « Suite à cette 1^{ère} expérimentation, nous avons eu des critiques concernant les questions de sécurité des piétons, cyclistes, voitures... en raison d'une visibilité amoindrie » indique Aude Pelichet.

2010 : L'expérimentation reste à 33 kms d'accotement avec le choix de ne faucher qu'un côté de la même route. « Depuis, nous avons plus d'arguments face aux remarques sur les questions de sécurité »

2011 : Le nombre de tronçons passent à 80 kms d'accotements !

2012 : 123 kms d'accotements sont concernés avec une amélioration de la continuité écologique.



Credit photo : CCVI

Panneau réalisé par le chantier d'insertion VIE et placé sur les tronçons concernés

Pour une gestion cohérente



Credit photo : CCVI

« Les collectivités et l'Etat dépensent des millions d'euros dans des politiques de reconquête de la qualité des eaux, de préservation de la biodiversité, de réduction des déchets. A travers le fauchage tardif, nous essayons d'agir à la source et d'intégrer ces problématiques dans nos pratiques de gestion. »

Aude Pelichet - élue déléguée à la biodiversité

↗ Export des déchets de fauche ?

« Le fait de ne pas laisser les résidus de fauche sur place a plusieurs intérêts majeurs : ça améliore la biodiversité, limite les transferts de matière organique dans l'eau et le curage des fossés » indique Aude Pelichet. Mais cela pose deux difficultés : la valorisation des résidus de fauches et la consommation en carburant pour les ramasser puis les acheminer vers les plateformes de dépôt ». La CCVI a expérimenté plusieurs matériels et solutions :

	2011	2011	2012
	fossés et talus	accotements	
Matériel	épareuse à bras et broyeur d'accotement	broyeur d'accotement	
Linéaire	xxx	xxx	100 kms
Quantité exportée	200 tonnes	127 tonnes	408 tonnes
Location matériel Formation agents	9 900 euros HT	3 500 € HT	7 000 € HT
Valorisation	compostage	compostage	méthanisation
Coût traitement	770 € HT (sictom)	500 € HT (sictom)	0 € HT

Une des difficultés rencontrées a été le phénomène de bourrage dans les coude de la centrale d'aspiration. Par ailleurs, « la solution de compostage n'est pas jugée totalement satisfaisante : elle nous est facturée par le Sictom et amène des déchets verts sur la plateforme à un moment où elle est déjà fortement sollicitée par les tontes de pelouse et les tailles de haies ». En 2012, l'intégralité des résidus de fauche a été donnée gratuitement aux 2 agriculteurs du territoire disposant d'unité de méthanisation.

↗ Une évaluation multi-critères

Afin d'évaluer l'éco-bilan, plusieurs études ont été menées

- des analyses réalisées sur 3 tronçons ont montré que l'herbe exportée était conforme à la norme compostage. Cela a permis de lever les craintes de certains agriculteurs
- un inventaire floristique a été réalisé par Thomas Houssin, étudiant en Licence d'agronomie à l'Université de Rennes 1. « Elle révèle une plus grande quantité et variétés d'espèces, avec une différence selon que le tronçon est situé près d'une zone cultivée ou d'une prairie permanente »

- un bilan des gaz à effet de serre (GES) des opérations avec exportation a également été menée en comparaison avec un fauchage classique : « l'exportation avec méthanisation permet de produire l'équivalent de 34 272 litres de fuel, soit nettement plus que ce qui a été consommé ».

CONTACT :

Aude-Pelichet, élue déléguée à la biodiversité et Sabina Badea, chargée de l'environnement
Tél. CCVI : 02 99 69 86 86 / e-mail : sabina.badea@valdille.fr

BRUDED est soutenu par :



Credit photo : CCVI



Credit photo : CCVI



Le broyeur d'accotement doté d'une centrale d'aspiration (2011 et 2012)

↗ Expliquer, convaincre...

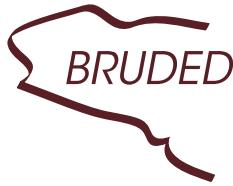
« La communication est cruciale pour cette opération qui implique un changement de regard sur la gestion des bords de route » indique Aude Pelichet. « Depuis 2010, des panneaux en bois sont réalisés par le chantier d'insertion et placés sur les tronçons concernés ». Certains doivent être régulièrement réparés en raison du vandalisme. « Certains opposants évoquent le salissement des parcelles par les chardons. Au contraire, ces derniers sont favorisés lorsque le sol est mis à nu par les entretiens classiques. Les effets seront sur le long terme car la fauche tardive favorise des plantes qui concurrencent les chardons. » En parallèle, la CCVI organise tous les ans une opération de « coupe des têtes de chardons » en mobilisant les services des communes. Des communications dans les bulletins municipaux et dans la presse sont réalisées tous les ans.

Les Points forts

- une définition des tronçons concernés en lien avec les communes
- une évaluation et une recherche continue de solutions en fonction de problématiques soulevées
- une communication tout au long du projet ■

Les Points d'améliorations

- un matériel peu adapté pour l'exportation sur les talus et pour accéder à certains accotements
- les consommations importantes de carburant pour l'exportation
- le peu de débouchés de valorisation
- le temps nécessaire pour convaincre, informer,... ■



► Loperhet (29)

Loperhet soigne ses espaces verts publics

Dès 2008, la commune de Loperhet, encouragée par le Syndicat de l'Elorn, s'engage dans des démarches de gestion différenciée des espaces verts, en adoptant le « O phyto » et en signant une première charte d'entretien, renouvelée en 2016. La Région Bretagne lui décerne le label en 2013.

Loperhet, 3 700 habitants, est une commune littorale au sud de Brest appartenant au pays de Landerneau-Daoulas. Dès 2004, elle réfléchit aux méthodes pour passer au 0 phyto. Auparavant, les services techniques utilisaient des produits phyto-sanitaires (diuron ou glyphosate) d'une grande facilité d'utilisation : un passage tous les six mois suffisait à gérer les « herbes folles ». Depuis 2007, la municipalité a définitivement abandonné leur usage et sous-traite alors la gestion mécanique de la végétation jusqu'au choix d'investir dans le matériel adéquat lui permettant de faire le travail en régie en 2009 et 2010.

➤ Gérer des lieux spécifiques

Le cimetière

La gestion est passée du glyphosate au rabot puis à l'eau chaude pour finir par l'engazonnement des allées, à la satisfaction de la majeure partie des habitants. L'entretien est aujourd'hui très simple (tonte) mais chronophage. La commune assure le fleurissement d'une partie des « inter-tombes » et confie le désherbage manuel aux propriétaires. Les résultats sont aussi très satisfaisants sur le plan esthétique : le cimetière est beaucoup plus vert et fleuri.

Terrains de foot

Il en existe trois sur la commune : un en stabilisé (sable compacté) et deux en herbe. L'usage de produits phyto s'est arrêté en 2006-2007. Les dix années d'expériences ont permis de trouver aujourd'hui les bonnes méthodes.

Le terrain en stabilisé est géré grâce à la lame rabot qui décape le sol et permet la coupe de la végétation



Le cimetière enhébé et fleuri

BRUDED ©

spontanée à la racine. Cette opération est menée 2 à 3 fois par an par temps sec. Le terrain est regarni en sable une fois par an.

Les deux terrains en herbe sont régulièrement tondus et aérés aux mi-saisons grâce à l'aérateur à coureaux. Les terrains sont ré-engazonnés annuellement avec un Ray-grass adapté. Le terrain d'entraînement situé sur du remblai est sablé régulièrement.

Voies douces du Fogot

Réalisées en 2010 avec un mélange sable/ciment, les 1,8 km de voies douces dans le parc situé en cœur de bourg permettent aux piétons, cyclistes, poussettes et handicapés d'emprunter ces chemins qui restent perméables, évitant ainsi un trop fort ruissellement en cas de pluie importante. La mousse qui s'y dépose est retirée avec de l'eau chaude/vapeur. Cela prend du temps mais le résultat est très efficace.

Gestion des espaces verts en chiffres

Temps agents désherbage
cimetière, désherbage mécanique et manuel

1 162 h 22 078 €

Temps agents autres actions

voie/caniveaux, tonte/arrosage, plantation, ramassage feuilles, élagage/tailler, entretien matériel

3 279 h 62 301 €

Sous-traitance

entretien, réparation, pièces terrains de foot 2 000 € 7 000 €

Total 4 441 h 93 379 €

Investissement achat matériel adapté
En 2009 et 2010 (subventionné à 80%) 26 000 €

Surfaces désherbées «0 phyto»

caniveaux	15 km
2 terrains de foot herbe	10 000 m ²
1 terrain de foot stabilisé	5 000 m ²
voies douces	1,8 km
cimetière	8 000 m ²

Et encore...

Le parvis de l'église est un lieu symbolique et sensible pour les habitants qui ont accepté le choix fait par la commune de l'enherber avec un gazon type « voirie » (graminées+ trèfle).

Les entrées de bourg, zones naturelles, giratoires et lotissements sont également gérés mécaniquement par les services techniques.

Plantes invasives

La commune est aussi confrontée aux espèces végétales invasives. La renouée du Japon est bâchée et la plantation de houx créera des zones d'ombres où elle ne survivra pas. L'herbe de la pampa et le buddleia sont très difficiles à éliminer ou même contenir.

↗ Le rôle des élus

Donner du temps au temps

Les habitants sont parfois assez réticents aux changements. La commune a bien compris qu'il est concluant de donner du temps pour faire évoluer les comportements et les regards sur une nouvelle forme de gestion de l'espace public.

Être à l'écoute

Les agents municipaux qui mettent en œuvre ces changements ont vu leur temps de travail sur ces chantiers augmenter considérablement. Il est donc primordial d'être à leur écoute. « On a peut-être un peu mis la pression sur les services tech-

66 L'investissement dans les différents outils a été lourd pour le budget de la commune, mais nous avons fait le choix de préserver la biodiversité sur le long terme : cela n'a pas de prix



Fañch Collec,
premier adjoint

niques. Les élus ne se rendent pas forcément compte de l'impact technique de leurs choix politiques » nous confie Fañch Collec, ancien maire.

« L'idéal serait de réfléchir à l'aménagement en fonction de la gestion qui pourra être faite, bien en amont ; on se trouve trop souvent dans le cas inverse » nous dit Christophe Morvan, responsable des espaces verts.

Communiquer

La revue municipale fait passer régulièrement des rappels pour que chacun contribue au nettoyage devant sa porte sans utiliser de désherbant. En 2012, la municipalité prend même un arrêté en ce sens pour appuyer sa démarche.

Des réunions de quartiers annuelles permettent aussi de rappeler parfois ces incitations à « bien faire ». Globalement, les plus âgés sont les plus disciplinés et se plient facilement à l'exercice alors que les plus jeunes sont souvent moins volontaires.

Un outillage adapté

- Brosse Kersten et balayeuse : voirie
- Désherbeuse à eau chaude : petits stabilisés, voiries, démoussage et nettoyage cale maritime
- Lame « rabot » derrière micro tracteur : terrain de foot stabilisé
- Aérateur à couteaux : terrains de foot en herbe

Outils hors d'usage/dangereux

- Balayeuse : trop fragile pour la voirie communale
- Brûleurs à gaz : outil très dangereux ■

↗ Bénéfices écologiques et choix économiques

La commune se félicite de l'impact de cette démarche sur la qualité des sols, de l'eau et des paysages. Elle mesure aussi l'impact financier et chronophage qui en découle. Le temps consacré au désherbage des espaces verts de la commune a été multiplié par quatre en passant au zéro phyto. Cela a donc nécessité une réorganisation des équipes techniques (espaces verts et voirie). En 2015, 4 400 heures ont été consacrées à l'entretien des espaces verts dont un quart pour le désherbage.

↗ Toujours faire mieux

Si la commune est en zéro phyto depuis près de dix ans, elle n'a pas encore la capacité à obtenir une « fleur » faute de temps nécessaire pour transformer le bourg encore très minéral. Une meilleure mutualisation (achat de matériel et réalisation de chantiers partagés) à l'échelle communautaire serait profitable.

La municipalité envisage, à l'instar d'autres communes, d'organiser des chantiers collectifs à l'occasion de « journées citoyennes ». C'est une façon agréable d'impliquer les habitants afin qu'ils s'approprient leur territoire de façon dynamique et constructive. ■



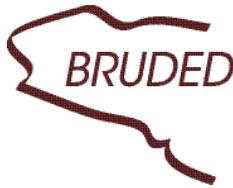
La voie verte au parc du Fogot

CONTACTS :

Christophe Morvan, responsable espaces verts : espacevert.loperhet@free.fr
Daniel Floc'h, responsable services techniques : daniel.floch@loperhet.fr
Fañch Collec, adjoint (ancien maire) : francois.collec@loperhet.fr - 02 98 07 07 07

BRUDED est soutenu par :





► Plerguer (35)

La commune agrandit et réaménage son cimetière pour une gestion «0 phyto»

Appuyée par un architecte, la municipalité a réalisé le réaménagement et l'extension de son cimetière. Qualité paysagère, accessibilité, zéro pesticides et entretien limité sont autant d'objectifs auxquels répond aujourd'hui ce nouvel espace...

Située dans l'arrière-pays de Saint-Malo et de la baie du Mont Saint-Michel, Plerguer bénéficie d'une situation géographique attractive, en témoigne l'augmentation régulière de sa population pour atteindre aujourd'hui 2 500 habitants. Dès l'arrivée de la nouvelle équipe municipale en 2014, les nouveaux élus prennent une mesure forte avec l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires sur la commune.

↗ Une réglementation qui évolue

Au 1er janvier 2017, les collectivités ont pour obligation d'abandonner définitivement l'usage des pesticides « pour l'entretien des espaces verts, voiries, promenades et forêts, ouverts au public ». Les cimetières et les terrains de foot ne sont pas en principe concernés par la Loi, sauf s'il s'agit d'un espace ouvert et multi-usage (terrain de foot qui accueillerait par exemple une fête communale) ou d'un espace de promenade. Plerguer a pris les devants en abandonnant totalement l'usage des pesticides dans son cimetière.

↗ Le cimetière existant saturé et très minéral

Le minéral était omniprésent dans le cimetière existant : clôtures en béton et allées gravillonnées qui représentaient un entretien important « réalisé à la binette ». De plus, par manque de place, la mairie ne pouvait plus répondre aux demandes de concessions.



Cimetière avant réaménagement



Cimetière aujourd'hui

Plerguer ©

Bruded ©

↗ Le choix d'une nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre

Devant ce constat, la nouvelle équipe travaille sur un projet de réaménagement global du cimetière existant sur 5 400 m² et de son extension sur une surface de 2 700 m². « Nous avons décidé de faire tout d'un coup plutôt que de répondre au coup par coup » insiste Jean-Luc Beaudoin, maire.

La municipalité définit ses objectifs (voir encadré) et choisit de rompre le contrat que leurs prédecesseurs avaient passé avec un géomètre.

Une nouvelle consultation est lancée en 2015 : « nous souhaitions travailler avec une maîtrise d'œuvre sensibilisée » se rappelle Karine Norris-Olivier, adjointe à l'urbanisme et à l'environnement.

Des enjeux pré-définis

Les objectifs de la mairie étaient inscrits dans les engagements de campagne lors des élections :

- Améliorer la qualité paysagère : faire en sorte que le végétal ne soit plus une contrainte mais un atout pour ce lieu public
- Simplifier l'entretien, supprimer le ravinement des allées, améliorer l'infiltration de l'eau pluviale
- Ne pas avoir de recours aux produits phytosanitaires
- Permettre l'accessibilité aux PMR et aux véhicules de pompes funèbres.

La population a été associée au projet lors d'une réunion publique dédiée, au stade de l'avant-projet. Des rencontres ont également eu lieu avec les riverains. ■

La municipalité retiendra la proposition de l'architecte Roch de Crevoisier associé à l'agence Quarta.

↗ La restructuration de l'existant

Différents matériaux ont été apposés selon les espaces :

- Les allées principales ont été réaménagées en enrobé pour faciliter l'accès des véhicules, avec certaines portions réalisées en pavés et joints engazonnés.

- Les allées secondaires sont en terre-pierre engazonné (la structure a été reprise sur 20 cm), revêtement sur lequel on peut marcher, rouler, et qui permet l'infiltration de l'eau pluviale.

- Des plantations sont réalisées le long des murs d'enceinte pour végétaliser les clôtures béton et faciliter l'entretien.

- Entre les tombes, un béton poreux de 10 cm d'épaisseur a été mis en œuvre, favorisant l'infiltration de l'eau tout en limitant la pousse des adventices. Il est recouvert d'une couche de gravillons, « qui ont été récupérés, lavés puis stockés avant d'être ré-installés ».

Le terre-pierre est séparé de ces espaces gravillonnés par des voliges en bois douglas : « ce sont des espaces où le travail est chirurgical et doit être fait à la main » explique l'élué.



Gestion fine des espaces entre-tombes



Des matériaux au sols variés



Construction d'un abri et de sanitaires

“

Nous avons fait de l'environnement et du développement durable une priorité de notre programme, dès le lendemain de notre élection, nous avons stoppé l'utilisation de produits phytosanitaires

“
Jean-Luc Beaudoin, Maire.
Plerguer ©

↗ Une extension avec des espaces dédiés

L'extension a été pensée dans le même esprit de végétalisation de l'espace pour faciliter sa gestion. Différents espaces spécifiques ont été réalisés : jardin du souvenir, lieu de dispersion des cendres, espace cinétaire, carré militaire, abri en cas de pluie... En attendant d'être occupé, l'espace dédié aux futures concessions a été planté en jachère fleurie (cf photo ci-dessous). La mairie en a profité pour établir un règlement intérieur spécifique au cimetière avec différents types d'espaces : concessions, espaces en pleine-terre... Il stipule par exemple que les semelles des futures concessions doivent se toucher et répondre à un dimensionnement standard (2,40 X 1,40 m).

↗ Retours d'usagers positifs

La municipalité a réalisé des plaquettes de communication, des annonces en bulletin municipal et une présentation en réunion publique. « La période des travaux a été difficile, on a beaucoup



Bruded ©
La mairie a mis en place le tri sélectif, y compris pour les déchets compostables et inertes.

communiqué pour que les gens soient compréhensifs. Dans l'ensemble tout le monde s'y retrouve, c'est très bien perçu. La seule remarque portait sur le risque d'avoir les pieds mouillés avec la rosée » se rappelle l'élué.

↗ Un entretien facilité

« Avant on faisait tout à la main et à la binette, aujourd'hui c'est beaucoup mieux en confort de travail » explique l'agent technique. Le terre-pierre a été mis en œuvre avec un gazon « à pousse lente » : « l'entretien sera normalement moins fréquent, nous attendons de voir comment cela évoluera dans le temps » précise l'élué.

Les marbriers auront deux points de vigilance : la giration sera un peu compliquée pour les véhicules les plus grands et ils devront replacer correctement le terre-pierre pour les quelques tombes s'ouvrant par l'avant.

↗ Eléments financiers

Allées en enrobé : 19,90 €/m²

Pavés engazonnés : 54 €/m²

Terre-pierre : 11,20 €/m²

Espaces entre-tombes : 340 €/m²

Dépenses HT

Études : architecte, VRD	15 500 €
Travaux sur l'existant	127 500 €
Travaux extension + annexe	86 230 €
TOTAL	229 230 €

Recettes HT

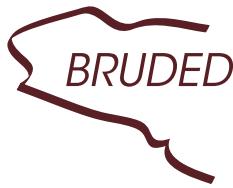
DETR	60 000 €
Fond parlementaire	5 000 €
FCTVA	32 000 €
Fonds propres	132 230 €
TOTAL	229 230 €

CONTACT :

Jean Luc Beaudoin, maire / 02 99 58 91 27 / mairie.plerguer@wanadoo.fr

BRUDED est soutenu par :





► Saint-Aubin-du-Cormier (35)

Le Domaine de l'étang : tourisme et loisirs au cœur de la démarche d'attractivité de la ville

Situé en continuité immédiate du bourg, le Domaine de l'étang accueille déjà les amateurs de patrimoine, nature, camping, pêche, pique-nique, balades dominicales, jogging... la Municipalité a décidé d'enclencher une stratégie d'aménagement et de mise en valeur du site.

La ville de Saint-Aubin-du-Cormier (3700 habitants) est située à mi-chemin entre Rennes et Fougères, le long de l'autoroute des estuaires. Dotée de nombreux commerces, services et équipements, elle a connu une croissance rapide de sa population. 70% des habitants ont moins de 45 ans, 45% moins de 30 ans. Le patrimoine et la nature sont des atouts pour son attractivité et des axes forts de la politique communale : « Notre volonté est d'accentuer ces deux axes, par la mise en valeur du château en lien avec le Département, et le développement d'un nouveau projet pour le Domaine de l'étang basé sur la nature, les loisirs et le tourisme » confirme Jérôme Bégasse, maire.

↗ La mise en valeur du château

En 2013, le Département a conduit une étude (GLM architectes/CERESA/Christian Corvisier) visant à diagnostiquer l'état de conservation des ruines et à préconiser des travaux pour une ré-ouverture au public. « Le Département a prévu des travaux phasés dans le temps visant à sécuriser le site tout en mettant en avant les différentes époques de construction et les douves ainsi que l'intérêt environnemental (présence d'un espace naturel sensible) et paysager par la réalisation de boucles de découvertes en lien avec le GR37 » explique Laetitia Cour, adjointe en charge du projet

↗ Une stratégie globale

« En complément des démarches engagées par le Département, la



Bruded ©

Le Domaine de l'étang est déjà un espace fortement fréquenté par les amoureux de nature, de pêche, les familles...

municipalité a souhaité définir une stratégie globale d'aménagement du Domaine de l'Étang » justifie Laetitia Cour. La municipalité avait posé les objectifs suivants :

- améliorer le rayonnement et l'attractivité touristique de Saint-Aubin-du-Cormier
- améliorer le cadre de vie des habitants
- mettre en valeur le Domaine de l'Étang à travers une histoire accessible et une nature préservée
- favoriser les activités pour tout public, les rencontres de convivialité, culturelles, de loisirs, sportives,... dans une ambiance calme et apaisante
- Renforcer les liens du site avec le bourg, les lieux culturels, le camping, le bois

Le château, un emblème historique



Construit au XI^e siècle, cet ancien château médiéval fut démantelé en 1490 à l'issue de la fameuse bataille de Saint-Aubin qui opposa l'armée française à celle du Duc de Bretagne. Aujourd'hui, le site est un espace naturel départemental, sur lequel subsistent les vestiges d'un donjon, inscrit au titre des monuments historiques. ■

Afin d'inscrire ce projet dans la dynamique du bourg, le périmètre d'étude intègre le château, le camping, la rue et le jardin reliant le site au bourg, la prairie reliant le site aux équipements culturels. A l'issue de l'appel d'offre, c'est la proposition des cabinets CERESA/Guillemot qui a été retenue.

↗ Une démarche co-construite

Dès le démarrage du projet, la municipalité a questionné un certain nombre d'habitants, d'usagers du site, d'acteurs du territoire... sur leur vision actuelle et leurs attentes au regard du site. La synthèse de ces questionnaires, complété d'un bilan touristique, a permis de faire ressortir les principaux enjeux qui ont été ensuite discuté en ateliers collaboratifs constitués d'élus, d'habitants, d'associations (pêche, naturaliste...).

Les principaux enjeux qui en sont ressortis sont : les accès et la signalétique ; les déplacements et le stationnement ; le paysage et la protection de la nature ; le patrimoine et l'histoire ; les usages de loisirs ; le mobilier, l'éclairage et les matériaux.

Le bureau d'étude a ensuite réalisé 3 scénarios d'aménagement qui ont été discutés au sein d'ateliers participatifs, commission technique et commission extramunicipale. En parallèle, l'équipe en charge du projet a rencontré l'ABF pour y intégrer ses prescriptions. A l'issue de ces

“ Notre projet est d'accentuer le patrimoine et la nature comme axes forts du développement de notre ville ”



Jérôme Bégasse
Maire

échanges, un scénario final a été approfondi puis présenté en réunion publique.

↗ Le scenario final

Le scenario retenu prévoit :

- Des liaisons douces favorisant le cheminement 'bourg-étang-espaces culturels' tout en intégrant le jardin médiéval et le jardin d'Odile
- Un chemin exclusivement réservé aux déplacements doux (aujourd'hui, une partie est emprunable en voiture) tout autour de l'étang, et plus décalé pour valoriser les berges et favoriser leur végétalisation.
- Une plateforme à l'entrée du site avec quelques places de parkings supplémentaire, un espace pique-nique, une aire de jeux pour les enfants en bas âges, et un espace guinguette dont pourraient se saisir les associations de la commune
- Un espace nature à vocation pédagogique dédié à la découverte de la

biodiversité sur la partie Sud-Est de l'étang

- Des parcours de découverte : patrimoine historique, patrimoine naturel, parcours sportif (CRAPA), commerces et bourg, promenades

↗ Un chantier progressif

Pour Jérôme Bégasse, « *le fait de ne faire qu'un seul parking à l'entrée vise à conforter les parkings existants et notamment celui du centre-bourg afin que les habitants et visiteurs soient invités à passer par les commerces puis par le jardin médiéval [...] L'espace guinguette pourrait permettre de créer de l'animation touristique avec potentiellement une licence portée par la mairie et mise à disposition des associations qui le souhaitent* ».

Présentée aux habitants au printemps 2018, l'étude d'avant projet doit maintenant se traduire par l'aménagement des espaces avec un phasage dans le temps. « *Chaque espace va maintenant être travaillé en lien avec chacun des élus référents : aire de jeux, espace associatif...* » conclue le maire.

↗ Le budget

Coût de l'étude : 25 000 € HT

Estimatif du coût d'aménagement global réparti sur plusieurs années : > 1 million € HT

dont l'aménagement de l'espace de loisirs en cours = 78 000 € TTC. ■



Au pied de l'étang, près du camping, un espace de guinguette pourrait remplacer cet appentis parfois utilisé pour des moments conviviaux

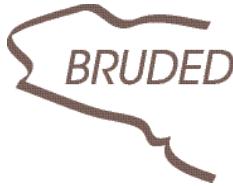
BRUDED ©

CONTACT :

Laetitia Cour, adjointe à l'environnement, laetitia.cour@ville-staubinducormier.fr - tél : 02 99 39 10 42

Cette fiche a été réalisée avec le soutien de :





► Saint-Aubin-du-Cormier (35)

Enherbement et plantations de fleurs pour une gestion «zéro phyto» du cimetière

Pour répondre à des remarques des habitants, la ville, en zéro phyto depuis 2008, s'est attachée à trouver de nouvelles solutions pour le cimetière : toutes les allées gravillonnées ont été enherbées et des mélanges fleuris ont été installés le long des murs d'enceinte et entre les tombes.

La ville de Saint-Aubin-du-Cormier (3700 habitants) est située à mi-chemin entre Rennes et Fougères, le long de l'autoroute des estuaires. Dotée de nombreux commerces, services et équipements, elle a connu une croissance rapide de sa population. 70% des habitants ont moins de 45 ans, 45% moins de 30 ans. Le patrimoine et la nature sont des atouts pour son attractivité et des axes forts de la politique communale : « Notre volonté est d'accentuer ces deux axes, par la mise en valeur du château en lien avec le Département, et le développement d'un nouveau projet, basé sur la nature, les loisirs et le tourisme, pour le Domaine de l'étang situé en continuité du bourg » explique Jérôme Bégasse, maire.

↗ Zéro phyto depuis 2008

La commune est en « zéro phyto » depuis 2008 pour l'ensemble de ses espaces. « L'équipe municipale élue en 2014 a souhaité prolonger cette orientation » confirme Yves Le Roux, adjoint à l'urbanisme. Le terrain de foot enherbé, complété récemment par un nouveau terrain synthétique, ne pose pas de problème d'entretien. Concernant le cimetière, « nous recevions régulièrement des lettres d'insatisfaction » se souviennent les élus. Montrées du doigt : les herbes spontanées qui investissent les allées gravillonnées de cet espace de 6 000 m². De 2008 à 2014, Mickaël Chevrel, responsable des espaces verts, estime à 400 heures par an le temps



Bruded ©

Au-delà de l'amélioration de la gestion du cimetière, l'enherbement des allées contribue à embellir le cimetière et apporte plus de sérénité.

passé au désherbage du cimetière, « réalisé principalement à la binette, au désherbeur à gaz et occasionnellement au réciproceutateur ». « Si nous n'avions pas trouvé de solution efficace, nous avions convenu que l'ensemble du conseil municipal serait mis à contribution pour désherber le cimetière » se rappelle le maire.

↗ Un premier test

« En tant qu'adjoint, j'ai porté la décision de réaliser un enherbement total, mis en œuvre par les services techniques. Au dernier moment, nous avons hésité et décidé de faire un premier essai sur deux allées » indique Yves Le Roux. Ce premier essai, réalisé en septembre 2014, consiste à :

- Retirer environ 10 cm de gravillons, tout en conservant une fine couche

Communiquer



Bruded ©

« Nous avons beaucoup communiqué via notre bulletin mensuel » indique Jérôme Bégasse. Un panneau provisoire d'information a également été mis en place à l'entrée du cimetière. Des panneaux d'information plus graphiques ont été créés avec le syndicat Eau du bassin rennais « en appuyant la communication sur la question de l'embellissement, de la sérénité et du respect » indique Laetitia Cour. Il ne reste plus maintenant qu'à trouver un petit budget pour les tirer sur un support durable. ■

- Semer du gazon à la volée (Voirie 1 de chez Véralia – 15% ray-grass, 85% fétue)
- Réaliser un léger griffage

« Au final, l'essai s'est avéré moyennement concluant » estime l'élu. « L'herbe est restée jaune assez longtemps avant de verdir ; la pousse s'est avérée un peu trop clairsemée ».

En parallèle, des essais de plantations des bords de murs du cimetière et des entre-tombes sont menés.

↗ Enherbement élargi

En septembre 2015, la décision est prise de généraliser l'enherbement sur toutes les allées gravillonnées de la partie ancienne. Deux modifications sont apportées : le retrait de l'intégralité des gravillons avant semis ; le choix d'un nouveau type de gazon. « Il s'agit en fait d'un mélange de deux types de gazon réalisé par nos services. 75% de 'Voirie 2' qui comprend un peu plus de trèfle que le '1' et résiste bien en cas de sécheresse et 25% de 'Eurosport regarnissage' exclusivement composé de ray-grass qui résiste bien au piétinement » explique Mickaël Chevrel. Le choix est fait

“

la nature et la qualité de vie des habitants sont des axes forts de notre politique communale

”



Jérôme Bégasse
Maire

Bruded©

de semer serré : un peu plus de 100 kilo de gazon est mis en œuvre pour l'ensemble des allées. « Notre inquiétude, c'était d'être prêt pour la Toussaint » se souvient Yves Le Roux. Les bonnes conditions météorologiques aidant, les allées seront totalement enherbées le week-end du 1 novembre.

↗ Une satisfaction de tous

Les essais de fleurissements entre les tombes s'avèrent intéressants aux yeux des élus et des services avec deux bémols : « certains les arrachent car ils les prennent pour des herbes spontanées » ; « lors de l'ouverture des tombes, qui se fait par le dessus, ils peuvent être piétinés ». Quant à l'enherbement, aux yeux du visiteur non averti, la différence entre les deux techniques de plantation s'avère

ténue. « Le résultat donne entièrement satisfaction tant du point de vue des usagers que des agents » se satisfont les élus, même si « nous sommes encore dans une phase d'expérimentation et d'amélioration » indique Laetitia Cour, adjointe à l'environnement qui a repris le dossier et la démarche depuis peu. « Aujourd'hui, nous n'avons plus une seule remarque. On se demande pourquoi nous ne l'avons pas fait avant ? » s'amuse Yves Le Roux. ■

Coûts et éléments techniques

- Environ 500€ pour l'achat des semences. Le travail a été fait en régie
- Une tonte par semaine (environ 1h30) complétée tous les 15 jours du passage d'un rotofil pour les abords de tombes et d'un rapide coup de souffleur pour enlever les projections. Les entre-tombes sont toujours gérées à la binette ou au réciprocateur
- 100 heures d'économie par an pour les services : 300 heures aujourd'hui contre 400 heures avant enherbement
- Des petites tondeuses ont été achetées pour entretenir les allées
- Les véhicules restent sur l'allée goudronnée principale : pas de dommages sur les allées secondaires enherbées
- La partie nouvelle du cimetière n'est pas enherbée pour le moment : le substrat est plus compact et le piétinement fréquent régule la pousse ■



Entre les tombes et le long des murs d'enceinte du cimetière, des compositions de mélanges fleuris ont été expérimentées

Bruded©

CONTACT :

Laetitia Cour, adjointe à l'environnement, laetitia.cour@ville-staubinducormier.fr
et Mickaël Chevrel, responsable Espaces verts, mickael.chevrel@ville-staubinducormier.fr - tél : 02 99 39 10 42

BRUDED est soutenu par :





► La Vraie-Croix (56)

Une commune dynamisée par une politique d'embellissement mobilisatrice

Ce petit village du Morbihan aux jolies maisons de granit gris semble avoir trouvé un moyen original d'enrayer le processus de dévitalisation qui le frappait progressivement : miser sur un fleurissement remarquable, embellissant son cadre de vie

La politique d'embellissement de la Vraie-Croix ne date pas d'hier. Il faut remonter en 1971, lorsque le maire de l'époque s'inquiétait de l'état du bourg, peu entretenu. En plein centre, la jolie chapelle classée était notamment menacée par les ronces... Un sentiment d'abandon comme reflet de la baisse progressive du nombre d'habitants de la commune depuis les années 1920.

↗ Le pouvoir des fleurs

Après quelques actions urgentes de débroussaillage, le maire s'est lancé dans le fleurissement de la place de autour de l'église et a incité ses concitoyens à faire de même chez eux. C'était le début d'un travail de longue haleine qui presque 15 ans plus tard, apportera à La Vraie-Croix le premier prix d'une longue série de décorations.

1er prix Arrondissement et Département en 1985, 1ère Fleur en 1988, 4ème Fleur depuis 1993, Grand Prix national en 1994 et Grand Prix Européen en 1996... Un palmarès impressionnant, surtout lorsque l'on connaît l'exigence des critères d'attribution.

« Ils ont beaucoup évolué depuis les années 80, précise Nicole Royant, adjointe au fleurissement. Au départ, c'était la beauté des fleurs, les couleurs... Maintenant, les jurys demandent davantage de plantes pérennes, des plantations en pleine terre plutôt que dans des jardinières, pas de désherbants chimiques, des cheminements doux... Le tournant a été difficile ! »



© Maxene GROSS

Chaque année, une profusion de fleurs orne le village et vient ravir habitants et touristes

Un revirement vers des critères plus environnementaux auxquels les services techniques ont dû s'adapter.



3 temps-pleins sont employés aux espaces verts et orchestrent les opérations

↗ Un coup de main (verte) des habitants

Pour mener à bien ce fleurissement, la commune fait appel aux bonnes volontés. « Il y a eu une véritable osmose entre la population et

les élus, sous forme de bénévolat » commente Monique Danion, maire de la commune. Une liste de bénévoles s'est constituée au fil des années et réunit aujourd'hui encore une trentaine de retraités, qui répondent aux sollicitations de Jean-Luc Labas, le responsable service technique.

« Chacun a ses compétences : certains sont spécialistes du bouturage et de la mise en pot, d'autres des plantations, du débroussaillage et du nettoyage des massifs et des sentiers, de la mise en place des jardinières et des vasques... »

Les bénévoles se retrouvent avec plaisir sur ces divers chantiers qui rythment l'année. Et après l'effort, le réconfort autour d'un pot ou d'un repas prolongeant ce moment de convivialité.

En remerciement de leur investissement, les bénévoles sont régulièrement invités à des voyages de découverte d'autres villages fleuris. Ces excursions très appréciées renforcent encore le lien de l'équipe, en plus de faire germer de belles idées. « *Et travailler avec les habitants est aussi une occasion d'avoir des retours sur les autres politiques de la commune ...* » note M. Danion.

➤ L'impact sur l'attractivité de la commune

Si à l'origine les fleurs étaient un moyen de fédérer les habitants, elles confèrent surtout au village son identité, un « faire-valoir » plus large aux retombées économiques visibles, notamment au début. Jean-Luc Labas se souvient des afflux touristiques, suite aux différentes récompenses nationales et internationales : « *C'était la folie ! Des cars arrivaient dans tous les sens, on ne pouvait plus circuler dans le bourg.* »

La fréquentation s'est depuis estompée, en lien avec 2 facteurs :

- Le changement dans la politique de fleurissement plus orientée vers le développement durable et moins spectaculaire. Les annuelles très colorées et les jardinières gourmandes en entretien reculent peu à peu. « *Le grand public n'est pas préparé à cela* » remarque Christophe Stevant, des services techniques.



CONTACT :

Monique Danion, maire / Tél. mairie : 02 97 67 23 62 / lavraie-croix@wanadoo.fr

BRUDED est soutenu par :



“*C'était un sacré vecteur de lien social, qui a aussi redonné l'envie d'habiter à la Vraie-Croix pour la qualité du cadre de vie.*”



Monique Danion, maire

naturalistes et une artiste locale : il s'agit d'un parcours cheminant à travers les divers jardins de la commune, balisé de totems colorés créés par l'artiste et foisonnant de surprises disséminées tout au long de la route.

Mais l'impact touristique de la politique de fleurissement reste réel. Juin et septembre sont ponctués de la visite de cars de tourisme, acheminant principalement un public de retraités. Et « *le dimanche, il y a toujours du monde à venir* » souligne M. Danion. « Nous devons d'ailleurs travailler avec les commerces pour améliorer l'accueil des visiteurs ».

La participation en 2014 aux Floraliées (manifestation prestigieuse organisée à Nantes tous les 5 ans) profitera d'ailleurs à la Vraie-Croix via un rayonnement médiatique majeur.

➤ Des animations et innovations pour maintenir la dynamique

Pour la saison 2013, les services techniques ont créé le « Circuit des jardins », en association avec des



Des totems colorés balisent le Circuit des Jardins

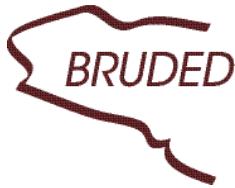
© La Vraie-Croix

Poste de dépense	Budget/an
Terreau jardinières	500 €
Terreau production	500 €
Achats végétaux	1500 €
Engrais	500 €
TOTAL	3000 €

Des mesures d'économies

- Production des 2/3 des plants en serres municipales
- Aide des bénévoles
- Dons et échanges ponctuels de plants avec les habitants et les communes voisines
- Mutualisation des équipements (désherbeur, balayeuse, etc.)
- Conception intégrée des aménagements : plantes vivaces, arrosage raisonné, paillage, etc. ■

© La Vraie-Croix



► Breteil (35)

Valorisation des haies bocagères en bois d'œuvre pour les projets d'aménagements

Breteuil, en lien avec plusieurs partenaires, teste l'utilisation de son bois de bocage pour les projets d'aménagement et de construction de la commune. Cette expérimentation permettra de chiffrer toutes les étapes : de l'abattage à l'utilisation directe pour les constructions.

La commune de Breteil est située sur l'axe Rennes-Saint-Méen-le-Grand, à 20 kms à l'ouest de Rennes. Depuis plus de 30 ans, les différents conseils municipaux se sont attachés à anticiper l'achat de foncier pour satisfaire les futurs besoins de la commune. La collectivité dispose ainsi d'un espace de 30 ha, le Domaine du Fresne. La majorité du terrain est louée à des agriculteurs, « cela nous a permis de compenser les terres prises à certains agriculteurs et de favoriser l'installation d'un agriculteur biologique » explique Roland Gicquel, adjoint.

↗ Programme Breizh-bocage

En 2008, la commune travaille sur la gestion de ses haies bocagères dans le cadre du programme « Breizh Bocage ». La commune replante ainsi une haie bocagère sur le Domaine du Fresne « C'est un site reconnu, la Chambre d'Agriculture s'en est servie comme support de formation aux agents et techniciens communaux » explique Roland Gicquel. Des professionnels qualifiés comme l'association l'Arbre Indispensable se sont ensuite rapprochés de la commune pour aller plus loin dans la gestion des haies du domaine.

↗ Valoriser le bois de bocage en bois d'œuvre

De nombreux arbres de haies bocagères arrivés à « maturité » ont un important potentiel de valorisation en bois d'œuvre, c'est-à-dire en bois utilisé comme matériau de construction. Toutefois, ce potentiel est sous-utilisé et le



L'abattage de vieux chênes est nécessaire à la régénération des haies du domaine du Fresne.

bois est généralement transformé en bois énergie.

En 2016, l'association « l'Arbre indispensable » interpelle la Chambre d'Agriculture sur le sujet. Un groupe de travail composé de plusieurs personnes qualifiées, dont Yannick Robert (technicien forestier), Guillaume Horbowa et François Beau (charpentiers) se forme et la Chambre d'Agriculture propose un projet dans le cadre du programme LEADER sur : « la ressource agricole en bois d'œuvre : un potentiel à valoriser ? ».

L'objectif est de sensibiliser et former les acteurs à la gestion, à l'entretien (notamment à la manière de tailler l'arbre), puis à l'utilisation de la ressource des haies bocagères en bois d'œuvre.

↗ La « taille de formation »

Le but de la taille de formation est d'obtenir un arbre droit d'une longueur de six mètres minimum pour

L'Arbre Indispensable

L'Arbre Indispensable est une association constituée de professionnels et de passionnés de l'arbre et du paysage. Elle a pour objectifs de :

- Remettre le paysage dans l'économie : valoriser l'arbre du bocage à sa juste mesure (bois d'œuvre)
- lutter contre les dérives du bois énergie (risque d'épuisement de la ressource)
- préserver et restaurer la biodiversité
- protéger l'eau
- cultiver la valeur immatérielle de l'arbre du bocage (culture, paysage...).

L'association propose des actions sur tous les maillons de la chaîne et tous les acteurs : inventaires de haies, formations, chantiers de valorisation de la filière bois d'œuvre bocage local... ■

pouvoir produire du bois de bonne qualité. La taille de formation consiste à prévenir la formation de fourches et de grosses branches concurrençant le tronc ou compromettant la rectitude de celui-ci.

↗ Le domaine du Fresne choisi comme site d'expérimentation

La Chambre d'Agriculture cherchait un site « test » pour son projet. Le domaine du Fresne est retenu et sera suivi par le groupe de travail.

Ces experts diagnostiquent les haies du site et mettent en avant la fragilité de certains arbres et des problèmes d'entretien des haies limitant les possibilités de valorisation du bois de bocage en bois d'œuvre. « L'un des principaux enjeux est d'accompagner la haie dans ses trois premières années de développement. Si l'on ne réalise pas cette « taille de formation », la haie part en tiges et deviendra inutilisable pour une valorisation en bois d'œuvre » reprend Roland Gicquel. « L'autre enjeu, c'est la régénération des haies reliques ».

En 2017, une portion de haie particulièrement vieillissante fera l'objet d'une 1ère opération de « régénération ».

↗ La régénération d'une haie « relique »

« Cette opération de régénération est très complexe, car les chênes en place n'ont plus été entretenus depuis plus de 40 ans » explique Jean-Yves Morel de l'Association l'Arbre indispensable. « Ces chênes,

habituellement émondés tous les neuf ans, ont refait naturellement une coupeille ne permettant pas de régénération spontanée par semis ou plantations par manque de lumière ».

Une 1ère opération d'abattage de 12 chênes est réalisée par un professionnel : « nous avons communiqué sur cette action auprès de la population car les habitants sont sensibles à l'abattage des arbres » explique Roland Gicquel.

La municipalité a ensuite fait appel à une scierie mobile pour venir débiter les arbres en planches et poutres directement sur site.

Après un élagage des sujets pour donner de la lumière, la replantation est la prochaine étape du projet dans le cadre du programme Breizh Bocage sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat du bassin versant du Meu. Une attention sera portée aux futures essences plantées afin de favoriser une valorisation en bois d'œuvre (chêne, cormier, alisier, tilleul à petites feuilles, poiriers) ainsi qu'à la manière de tailler l'arbre (taille de formation).



Nos agents communaux sont intéressés par la gestion bocagère, les plantations, la taille des arbres. Ils ont besoin de monter en compétence sur ces questions



Roland Gicquel,
Adjoint.



Une scierie mobile de Saint-Aubin d'Aubigné est venue débiter les chênes en planches et poutres directement sur le site.

↗ La valorisation du bois dans les projets d'aménagement

La commune prévoit de réutiliser une partie du bois sur un projet paysager sur le lotissement du Pont Liard, accompagnée par Adelaïde Fiche, de l'agence Folk Paysages. Le bois pourra par ailleurs servir à la rénovation de l'église...

Le projet mobilise les services techniques de la commune et l'association « Des hommes et des arbres » avec des chantiers participatifs d'habitants et un chantier école avec la MFPH de Saint Grégoire.

↗ Un projet multipartenarial

Quatre partenaires ont finalement pris part au projet :

- La Chambre d'Agriculture
- L'association « L'arbre indispensable »
- L'association « des hommes et des arbres » (charpente traditionnelle)
- L'agence Folk Paysages

↗ Éléments financiers

Dépenses TTC	
Abattage des 12 chênes	605 €
Intervention de la scierie mobile	936 €

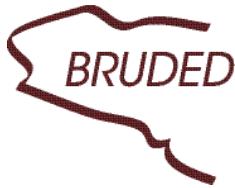
Pour 12 chênes, le cubage en planches et poutres est évalué à 12 m³, soit une valeur estimée à 6 000 € (500 € / m³).

CONTACT :

Roland Gicquel, adjoint / Tél. mairie : 02 99 06 01 01 / e-mail : mairie@breteil.fr

BRUDED est soutenu par :





► Breteil (35)

Un jardin d'enfants naturel, construit avec des ressources locales

Breteuil finalise l'aménagement d'un jardin pour enfants réalisé en régie avec l'accompagnement d'une paysagiste. Le projet valorise au maximum la récupération et les ressources locales : bois d'œuvre issu des haies communales, récupération de matériaux et chantiers participatifs...

Breteuil est située sur l'axe Rennes-Saint-Méen-le-Grand, à 20 kms à l'ouest de Rennes. La commune a souhaité développer des orientations de développement durable dans le lotissement communal du Pont Liard.

➤ Valoriser un espace non constructible

Le périmètre du lotissement intègre un espace important non constructible (16 375 m²), constituant un atout indéniable de l'opération d'aménagement. Sur le site, un lavoir se situe à la confluence de deux ruisseaux. Dès les premières réflexions, la municipalité envisage l'implantation d'une aire de jeux en lien avec les objectifs initiaux du projet : préservation du paysage, valorisation du patrimoine local, renforcement du maillage bocager et restauration aquatique du milieu.

➤ Un parc « naturel »

« On avait envie de créer un espace où les gens viennent se promener, mais pas d'un parc urbain classique » précise Roland Gicquel, adjoint à l'environnement. Pour définir des premières orientations d'aménagement, la municipalité propose un stage en éco-conception auprès de la Maison Famille Rurale de Saint Grégoire spécialisée en Paysage et Horticulture.

La stagiaire retenue, Adélaïde Fiche, architecte de formation, imagine un projet se basant sur ses propres souvenirs : « lorsque j'étais enfant, j'aimais jouer avec de l'eau, des



BRUDED ©

Vieux tuyaux, bordures ou pavés : de nombreux matériaux ont simplement été récupérés. Les saules tressés par les habitants complètent l'aménagement

feuilles, des branches, des cailloux, de la boue, fabriquer des objets avec ce que l'on trouvait dans la nature... ». Elle propose alors un aménagement baptisé « Les Mille Ruisseaux » avec des matériaux naturels, dédié aux enfants pour développer leur imaginaire et leur créativité. Peu après, A. Fiche créé son agence appelée « Folk Paysage ».

➤ Une mission de conception et d'accompagnement

La commune confie à l'agence Folk paysages une mission de conception, de concertation/communication, puis de suivi de réalisation de l'aménagement. Adélaïde Fiche imagine alors une histoire, un « univers » autour du lieu composé de plusieurs espaces et plusieurs ambiances au sein du projet : la mare, l'embarcadère, l'île du verger, l'île du pêcheur, l'île aux tourbillons...

Des hommes et des arbres



BRUDED ©

L'association « des hommes et des arbres » a pour but de participer à la sauvegarde ou à la redécouverte des savoir-faire manuels traditionnels liés au travail du bois. Elle s'inscrit dans le mouvement de l'éducation populaire en ouvrant ses actions au public et en favorisant une pédagogie participative.

L'association bénéficie d'une garantie décennale pour les ouvrages qu'elle réalise en bois de bocage, non certifié CE. ■

↗ Une démarche implicative

« Ce n'est pas de la concertation, mais de l'implication. Il faut bien cadrer dès le début à quel moment et pourquoi on sollicite les gens. A Breteil, j'ai d'abord écrit l'histoire, défini l'univers du projet et validé ces orientations auprès des élus » explique Adélaïde Fiche. Plusieurs présentations sont ensuite réalisées avec les habitants, les agents, le centre de loisirs, les écoles et le service enfance et jeunesse. Les participants sont invités à proposer des idées ou actions qui pourront être mises en oeuvre au cours du chantier : « les animatrices des TAP ont proposé de construire des moulins à vents et un poisson géant en tissu pour l'inauguration » illustre A.Fiche.

↗ Des chantiers participatifs

Le chantier commence par l'enlèvement d'une longue buse canalisant le ruisseau et le retrait de terres de remblais qui avaient comblé une mare.

Suite à leur participation à l'étape de conception, différents acteurs ont participé au chantier :

- Les écoles, accompagnées par la Maison du Patrimoine en Brocéliande, ont réalisé un inventaire puis ont construit des abris à insectes et à oiseaux
- Les enfants du centre de loisirs ont participé aux plantations et à la décoration du lieu
- Des adultes en formation à la MFR (14 personnes sur 3 jours)



CONTACT :

Roland Gicquel, adjoint / Tél. mairie : 02 99 06 01 01 / e-mail : mairie@breteil.fr

BRUDED est soutenu par :



“

Valoriser nos ressources, tant locales qu'humaines c'est vraiment le maître mot de ce projet



”

Roland Gicquel,
Adjoint.

Breteil ©

N'oublions pas les habitants qui ont répondu présents à l'appel de la commune : une vingtaine de personnes sont venues créer des éléments en saule tressé en plein mois de janvier ! « Les chantiers participatifs évitent les dégradations, les gens respectent le travail réalisé » analysent les agents techniques.

↗ Un co-pilotage par les services techniques

Les agents sont présents à toutes les étapes du chantier. « La difficulté est de faire avancer le projet en plus de la gestion quotidienne de la commune, il faut bien anticiper les différents chantiers notamment par rapport aux saisons, aux plantations... » analyse Hervé Brindepont, agent technique qui s'estime néanmoins « ravi de piloter ce dossier en régie ».

L'entretien des espaces a été pensé dès le début du projet : « nous avons conçu un aménagement permettant le passage du tracteur, les espèces ont également été choisies en fonction de l'entretien nécessaire » explique A.Fiche.



Les enrochements permettent de s'asseoir au bord du ruisseau et en sécurisent l'accès.

© BRUDED

↗ Côté règlementation

« Nous n'avons pas créé une « aire de jeux », mais « un jardin pour enfants qui sont sous la responsabilité des parents » ; cela ne nécessite pas le passage d'un bureau de contrôle » explique A. Fiche. « Nous avons fait attention aux risques de chutes, aux pincements et angles saillants. Des ganivelles avec un petit portillon sécurisent la mare. J'ai par ailleurs une garantie décennale de paysagiste. ».

↗ Des ressources locales

La commune a confié à l'association « Des hommes et des arbres » (cf encadré) la réalisation de la cabane du pêcheur et du pont qui enjambera le ruisseau. Le bois est issu de haies bocagères du domaine du Fresne, situé à 300 mètres de là (voir fiche BRUDED). De même, de nombreux matériaux utilisés dans l'aménagement ont été récupérés dans le dépôt des services techniques (pavés en granit, pierres de pays, tuyaux...).

↗ Eléments financiers

« Au final, le coût de revient du projet correspond au prix d'une structure de jeux classique : environ 15 000 € au total » analyse Roland Gicquel.

Dépenses TTC	
prestation paysagiste (HT)	8 500 €
Des hommes et des arbres	2 000 €
Repas stagiaires	483 €
Matériaux - végétaux - table	2 331 €
Bureau de contrôle	720 €

Au sein du réseau BRUDED, plusieurs collectivités ont décidé d'inverser leur regard sur la nature : de passer d'une biodiversité « subie » à une biodiversité « choisie », faisant ainsi de la protection de la biodiversité une priorité et un atout pour leur attractivité. Au-delà de sa nécessité écologique, elles considèrent qu'une meilleure prise en compte de la biodiversité répond également à des objectifs sociaux et économiques : qualité de vie pour les habitants, critère d'implantation des entreprises, source de matériaux de construction, d'énergie, d'emploi, ...

BRUDED : « les élus parlent aux élus »

BRUDED est un réseau d'échanges d'expériences comptant aujourd'hui près de 170 collectivités sur la Bretagne et la Loire-Atlantique. Au sein du réseau, des élus « qui ont fait » témoignent de leurs expériences à des élus « qui veulent faire » pour leur permettre d'avancer plus vite et plus loin dans leurs réalisations. Pour faciliter ces échanges d'expériences, les chargés de développement répartis sur le territoire organisent régulièrement des visites de réalisations, des rencontres et accompagnent les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets.

En adhérant à BRUDED, les élus bénéficient d'un accompagnement par les chargés de mission tout au long de leurs projets pour leur apporter un regard transversal s'appuyant sur les expériences des adhérents du réseau.

Contact : BRUDED - 19 rue des chênes - 35630 Langouët
Tél : 02 99 69 95 47 / contact@bruded.org - www.bruded.fr



BRUDED est soutenu par :

